



Marol

CONTRAT DE QUARTIER DURABLE
DUURZAAM WIJKCONTRACT
2018-2022

CONTRAT DE QUARTIER DURABLE LES MAROLLES

PV du jury de l'appel à projet:

SOUTIEN AU SECTEUR (DE L'AIDE) ALIMENTAIRE POUR UNE ALIMENTATION SAIN ET DURABLE (2020)

Le jury s'est rassemblé le 16 juin 2020 au Centre Culturel Bruegel.

Les membres du jury sont :

- **Hans Eelens**, Coordinateur « Espaces publics » du CQD Les Marolles
- **Kristien Van den Houte**, Chef de projet du CQD Les Marolles
- **Jean-Louis Peeters**, Directeur de la Centrale de l'Emploi
- **Lionel Destrument**, Direction de la Rénovation Urbaine de la Région de Bruxelles-Capitale
- **Bilal Chuitar**, asbl Foyer des jeunes des Marolles
- **Joachim Lenelle**, asbl Entraide des Marolles
- **Adrien Arial**, pour la Fédération des Services Sociaux
- **Denise Orange**, Habitante des Marolles

Le déroulement de la séance du jury a été coordonnée par **Arnaud Kinnaer (Cellule Rénovation Urbaine de la Ville de Bruxelles)**

A) Préambule :

Le CQD Les Marolles comprend, parmi ses actions socio-économiques, une opération intitulée « Soutien au secteur (de l'aide) alimentaire pour une alimentation saine et durable » visant à financer, 370.000,00 € durant toute la période du contrat de quartier, des actions répondant aux besoins des associations et des structures du quartier des Marolles œuvrant dans le secteur (de l'aide) alimentaire, principalement à destination des personnes précarisées.

Un règlement a été rédigé pour l'appel à projet validé par le Conseil Communal en date du 2 mars 2020, et auquel le jury a fait référence. Le jury s'est réuni au complet, en date du 16 juin 2020, pour évaluer les candidatures reçues dans le cadre de l'appel à projet et remettre un avis au Collège de la Ville de Bruxelles.

Le présent document reprend un résumé des projets reçus (point B), l'avis du jury (point C) et la proposition de sélection du jury (point D).

B) Résumé des projets reçus :

Pour être analysés lors du jury, les projets devaient avoir été introduits pour le 18/05/2020 au plus tard. A cette date, les 6 candidatures suivantes ont été réceptionnées. En voici les résumés :

1) *Projet PLASMA*

Le projet PLASMA (Plateforme Alimentation Santé des Marolles) est porté par trois opérateurs partenaires ; l'Épicerie locale Les Capucines, le Comité de la Samaritaine et la CPAS de la Ville de Bruxelles (DREAM). La finalité du projet est d'assurer un approvisionnement alimentaire sain, régulier, et de qualité pour tous les habitants démunis ou qui se trouveraient dans des situations précaires, et de leur permettre de développer des habitudes alimentaires équilibrées. Une alimentation saine et durable pour tous nécessite des produits de qualité en suffisance ainsi qu'une offre d'aide adaptée aux besoins des habitants.

Seront concernées par le projet toutes les associations actives sur les questions d'alimentation et localisées dans le quartier des Marolles ainsi que les associations en contact avec les personnes qui ne sont pas encore soutenues par l'aide alimentaire mais dont les situations sont préoccupantes au niveau de leur santé ou d'un point de vue social.

Les porteurs de ce projet proposent trois axes d'action : 1/ l'approvisionnement, 2/ le stockage et le partage entre associations, 3/ l'offre aux publics en ce compris la promotion de l'alimentation équilibrée.

Chacun des porteurs de ce projet a introduit un dossier de candidature à part entière qui développe un des ces trois axes d'action.

1.a. *Projet PLASMA – CPAS de la Ville de Bruxelles (DREAM)*

Le projet développe l'axe 1 « l'approvisionnement » du projet PLASMA. Il consiste à développer et augmenter le volume d'approvisionnement de denrées vers le secteur de l'aide alimentaire du quartier. Le projet prévoit d'identifier de nouvelles sources d'approvisionnement (donateurs, criées, grande distribution,...) et d'augmenter la capacité logistique d'acheminement des denrées depuis la source jusqu'aux bénéficiaires.

Budget demandé : 145.000,00 €

1.b. *Projet PLASMA – Épicerie locale Les Capucines*

Le projet développe l'axe 2 « le stockage et le partage entre associations » du projet PLASMA. Il comprend la réalisation d'un espace logistique commun permettant le stockage et la conservation de denrées en vue de leur distribution auprès des bénéficiaires du quartier. Le projet vise à mieux répondre aux besoins des associations partenaires (les bénéficiaires) par la réalisation d'un état des lieux, la mutualisation des ressources, le renforcement de l'approvisionnement et la récurrence de partenariats.

Budget demandé : 145.000,00 €

1.c. *Projet PLASMA – Comité de la Samaritaine*

Le projet développe l'axe 3 « l'offre aux publics en ce compris la promotion de l'alimentation équilibrée » du projet PLASMA. Il vise à augmenter le volume, la qualité et la diversité des produits qui constituent les colis distribués aux bénéficiaires. Par le développement de nouveaux moyens de gestion et de communication, le projet vise également à sensibiliser et fidéliser de nouveaux partenaire et bénéficiaires.

Budget demandé : 80.000,00 €

2) *Projet Aquaponie - Aquaponie asbl*

Le projet comprend l'installation d'un potager « aquaponique » dans un espace sécurisé mais accessible au public au sein du périmètre du CQD des Marolles. L'aquaponie est une technique de culture qui allie la production de plantes potagères à l'élevage de poissons où l'eau circule en circuit fermé. Le but sera non seulement de produire de la nourriture sur place, mais aussi de proposer un lieu d'apprentissage d'une technique de culture et de plein d'autres domaines liés à la nature, mais surtout un lieu de bien-être en extérieur pour des personnes du quartier souvent isolées (ex : maisons de repos, maisons médicalisées, ...) ainsi que pour les écoles du quartier.

Budget demandé : 48.349,00 €

3) *Projet AFAR - FIDA asbl*

Dans le contexte de la crise sanitaire du Covid-19, le porteur de projet a décidé d'agir en récoltant et en distribuant des denrées alimentaires pour une vingtaine de familles (en majorité des femmes vivant dans la grande précarité avec des nombreux enfants en bas âge) sur base de dons alimentaires. Le porteur de projet souhaite continuer ce projet solidaire en mettant en place une structure d'aide alimentaire pérenne qui propose la distribution et la vente de denrées deux fois par semaine. Afin de concrétiser ce projet, le candidat souhaite augmenter sa capacité logistique (mise à disposition d'un local et de matériel, achats de denrées alimentaires, ...).

Budget demandé : 144.145,00 €

4) *Projet FALA-FETE – Restaurant Pois-chiche*

Le projet Fala-fête consiste à réaliser une journée de fête, accessible à tous, centrée autour de la question de l'alimentation saine et durable. Le projet prévoit d'investir l'espace public du parvis de l'Eglise de la Chapelle afin de créer un lieu de rencontre où se développent une série d'activités tels que des ateliers sur l'alimentation, des dj-sets, des live-paintings, ...

Budget demandé : 5.350,00 €

Conclusion pour les candidatures reçues :

Après ouverture et analyse des dossiers, les candidatures introduites par le CPAS de la Ville de Bruxelles, l'Epicerie locale Les Capucines, le Comité de la Samaritaine, l'asbl Aquaponie et l'asbl FIDA sont jugées conformes au règlement et donc recevables. Ces candidatures sont donc soumises à la délibération du jury.

En ce qui concerne la candidature du Restaurant Pois-chiche, celle-ci a été considérée non recevable car elle déroge au point suivant du règlement : *Critère de recevabilité des*

candidatures : être non commerciales / dépourvues de but lucratif. Etant non-conforme au règlement, cette candidature n'est pas soumise à la délibération du jury.

C) Avis du jury sur les projets :

1) *Projet PLASMA - CPAS de la Ville de Bruxelles (DREAM), Epicerie locale Les Capucines, Comité de la Samaritaine*

Etant donné que les trois candidatures des porteurs présentent un projet commun à développer en partenariat, le jury décide de considérer celles-ci comme un projet indissociable et sera donc apprécié dans son ensemble.

L'évaluation du jury, suivant les critères décrits dans le règlement, s'élève à :

- 389/480 points pour le CPAS de la Ville de Bruxelles (DREAM),
- 383/480 points pour l'Epicerie locale Les Capucines,
- 376/480 points pour le Comité de la Samaritaine.

Le jury relève les points positifs suivants :

- Le projet présente un partenariat fort qui rassemble 3 acteurs à 3 stades consécutifs du circuit de l'aide alimentaire allant de l'approvisionnement, au stockage jusqu'à la distribution.
- Le projet est porté par des acteurs dont le rôle dans l'aide alimentaire au sein du quartier des Marolles est structurel et en lien avec de nombreux partenaires du secteur.
- Le renforcement de l'approvisionnement et du stockage par les porteurs du projet est pertinent et permet aux autres partenaires du secteur d'être libérés de ces tâches afin de se concentrer sur leur activité spécifique (distribution, sensibilisation, ...).
- Stabiliser et garantir l'approvisionnement et le stockage de denrées est essentiel pour le développement du secteur de l'aide alimentaire au sein du quartier.
- Le projet DREAM étant peu présent dans le quartier (surtout actif à l'échelle régionale), ce projet permettrait de l'ancrer dans le quartier et de forcer de nouvelles collaborations.

Le jury relève les points d'attention suivants :

- Le projet manque de clarté et de concret au niveau des actions à porter en lien avec le contexte du CQD Les Marolles.
- Le projet pourrait comporter plus d'actions de sensibilisation et de communication, impliquant tous les partenaires/bénéficiaires, qui visent la mise en valeur et l'identification du projet au sein du quartier.
- Le projet devrait apporter plus de garanties sur le fait qu'il réponde exclusivement aux besoins des bénéficiaires du quartier des Marolles.
- Les budgets demandés pour l'achat de 2 véhicules sont importants (38 000,00 € + 60 000,00 €). Un renforcement logistique au niveau du transport et de la manutention semble justifié, cependant, les moyens de transport identifiés montrent peu d'engagement et d'innovation en termes d'environnement et d'innovation. Le jury regrette que le recours à des moyens de transport alternatifs (vélo cargo, mutualisation de véhicules, ...) soient trop peu explorés. Par ailleurs, les membres de l'équipe du CQD Les Marolles indiquent que la Ville de Bruxelles est attentive à ce que soient respectés, au niveau des investissements publics, les accords décrits dans la déclaration de politique générale de la nouvelle Majorité qui concernent le transport et la mobilité.

2) *Projet Aquaponie - Aquaponie asbl*

L'évaluation du jury, suivant les critères décrits dans le règlement, s'élève à 165/480 points pour ce projet.

Le jury relève les points positifs suivants :

- Le projet met en valeur un mode de production de denrées alimentaires innovant et durable.
- Le projet propose un outils de sensibilisation intéressant pour aborder des questions d'alimentation durable et saine.
- Par sa complémentarité, le projet présente un potentiel pour former un partenariat avec d'autres projets introduits dans le cadre de cet appel à projet.

Le jury relève les points d'attention suivants :

- Le projet s'inscrit insuffisamment dans le secteur de l'aide alimentaire existant dans le quartier.
- Le projet est développé dans un objectif didactique et pas dans un objectif de production (40kg de légumes par an). Les bénéfiques pour le secteur de l'aide alimentaire sont insuffisants. La transposition du modèle de production proposé n'est pas assez développée.
- Le projet montre peu de connaissance de la réalité du quartier et semble être inadapté au contexte social des Marolles.
- Le projet n'identifie pas de partenaire, pas d'emplacement, pas de publics précis visé.
- Le projet est trop couteux pour une installation de petite taille.

3) *Projet AFAR - FIDA asbl*

L'évaluation du jury, suivant les critères décrits dans le règlement, s'élève à 185/480 points pour ce projet.

Le jury relève les points positifs suivants :

- Le projet est pertinent et constitue une initiative naissante à soutenir qui répond à des besoins spécifiques.
- Les publics bénéficiaires du projet sont très bien identifiés (public néo-arrivant, des ménages principalement représentés par des femmes, ...)
- Le projet présente un ancrage très localisé (quartier Querelle).
- La nécessité d'un soutien financier urgent pour ce projet est évident.

Le jury relève les points d'attention suivants :

- Le porteur de projet semble encore trop peu structuré et n'apporte pas les garanties nécessaires sur la stabilité du projet.
- Le porteur montre un ancrage au réseau et une connaissance insuffisante du secteur de l'aide alimentaire du quartier.
- Le projet ne présente pas de partenariat suffisant.
- Le montant du financement demandé est important. La hauteur des investissements et le peu de solidité apparente de la structure ne garantissent pas un aboutissement du projet.

D) Proposition du jury :

Au vu des résultats des évaluations, et à l'issue de la concertation de ses membres, le jury désigne le **projet PLASMA, porté par le partenariat constitué par le CPAS de la Ville de Bruxelles (DREAM), l'Épicerie locale Les Capucines et le Comité de la Samaritaine,** comme lauréat de cet appel à projets.

Les montants de subsides accordés pour les porteurs de projet sont respectivement de :

- 145 000,00 € pour le CPAS de la Ville de Bruxelles (DREAM) ;
- 145 000, 00 € pour l'Épicerie locale Les Capucines ;
- 80 000,00 € pour le Comité de la Samaritaine.

Le montant total de subsides de 370 000,00 € disponible pour cet appel à projet est donc engagé dans sa totalité.

Cependant, le jury demande aux porteurs du projet d'accorder une attention particulière sur les points suivants qui devront accompagner le projet tout au long de son déroulement. Le jury demande :

- L'objectivation et la réévaluation des besoins d'investissement en matière de véhicule motorisé. Les bénéficiaires devront privilégier des solutions de mobilité durable et le moins impactantes sur le plan environnemental
- Pour les besoins de redistribution de l'aide alimentaire dans le quartier, le recours à des vélos cargos sera privilégié.
- L'achat d'un éventuel véhicule motorisé frigorifique devra être mutualisé au profit de tous les partenaires du projet Plasma et se conformer aux normes environnementales prescrites par la Ville de Bruxelles pour sa flotte de véhicules et compatibles avec la LEZ bruxelloise (Zone de Basses Emissions).
- Toutes les dépenses liées au projet devront se conformer aux réglementations en vigueur ainsi qu'au Vademecum régional relatif aux Contrats de quartier et annexé au règlement de l'appel à projet.
- l'engagement de garanties sur le fait que le projet bénéficie spécifiquement au secteur de l'aide alimentaire au sein du quartier des Marolles ;
- le développement, la valorisation et la mise en réseau des bénéficiaires / acteurs de l'aide alimentaire au sein du quartier des Marolles ;
- la mise en place d'un comité de suivi composé des trois bénéficiaires, de l'équipe de coordination du contrat de quartier Marolles et d'un représentant régional de la DRU (Direction Rénovation Urbaine) qui sera chargé de veiller au suivi du projet et aux points d'attention repris ci-dessus.